

# *Le journal* de **Cléder**





## Sommaire

Le mot du maire .....	p 3
Office de tourisme, Ecomusée, Espace Glenmor, Police municipale :	
Une restructuration globale du centre-bourg .....	p 4-5
Poursuivre l'effort de logement social.....	p 6-7
Un avant goût de coupe du monde :	
un match de gala de rugby Top 14 : SC Albi contre Stade Français. ...	p 8-9
Accompagner les enfants et les jeunes de la commune :	
le projet éducatif local.....	p 10-11
La mémoire de Cléder : 1957/1967 :	
une nouvelle organisation du marché aux légumes sur la commune. ....	p 12-13
Tribunes libres .....	p 14
Elections 2007 .....	p 15

## Vivre ensemble

**L'**année 2006 aura vu aboutir un dossier qui faisait l'effet d'un serpent de mer depuis plus de 20 ans. C'est en effet en 1984 que pour la première fois le conseil municipal de Cléder s'interrogeait sur la destination nouvelle à donner au presbytère.

Pour autant, pendant les dix années suivantes, le dossier ne connut guère d'évolution malgré les propositions faites par ceux qui étaient alors l'opposition municipale.

Dès 1995 lors de notre prise de responsabilité, puis à nouveau en 2001 nous nous sommes efforcés de reprendre ce dossier sur les bases que nous avons toujours présentées : acquérir le bâtiment pour y installer la mairie afin de faire vivre notre centre-bourg sur l'ensemble de ses côtés, permettre l'édification d'un local paroissial à proximité du lieu de culte. La transaction réalisée en 2004 a permis au projet de trouver une concrétisation avec l'assentiment des différents partenaires.



Cela a aussi permis, comme annoncée, une restructuration globale (office de tourisme, écomusée, espace Glenmor, police municipale) du centre-bourg dont l'attractivité, y compris économique, s'en trouve ainsi renforcée (voir pages 4 et 5).

Cela n'a pas davantage altéré les autres aspects de notre action municipale, que ce soit pour l'effort constant en matière de logements avec la livraison du lotissement de Taninges (logements sociaux et privés) et des logements sociaux sur le site de l'ancienne poste. De même l'effort en matière de voirie s'est poursuivi avec notamment les rues de Créach Quelen et Louis Mesguen, ou la sécurisation piétonne de l'accès à la plage des Amiets.

La volonté permanente d'accompagner les plus jeunes a aussi trouvé de nouvelles traductions via le passage à temps plein du relais assistante maternelle ou la mise en place du projet éducatif local (voir pages 10 et 11), tant il est vrai que notre jeunesse doit bien davantage pouvoir accéder à l'éducation et à la culture plutôt que d'être stigmatisée par de sordides marchands de peurs.

L'année 2007 poursuivra dans la même voie, toujours le logement tant la demande est forte notamment chez les personnes âgées isolées (voir pages 6 et 7), toujours la voirie avec notamment l'enfouissement des réseaux de la rue de Kermargar avant sa réfection, toujours la jeunesse avec le lancement des démarches pour adosser des locaux du CLSH à la maison des associations.

Bien sûr l'année 2007 sera aussi marquée par des scrutins nationaux majeurs. Mais là aussi le choix n'est-il pas simplement entre ces marchands de peurs et d'invectives qui, contre les immigrés, contre les jeunes, contre les exclus, contre l'autre en général, n'en finissent pas de voir, de stades de football en mensonge d'Etat comme dans le drame de Clichy sous bois, s'effondrer de dérisoires lignes Maginot ou ceux qui, en appelant à l'intelligence citoyenne, entendent simplement se donner les moyens, par delà les différences, de vivre ensemble.

Avec tous mes vœux  
Blawz Yaad  
Uguen.

Jean-Luc Uguen,  
maire de Cléder.

# Office de tourisme, Ecomusée,

# Une globale du

*Après l'inauguration  
de la nouvelle mairie  
et du square  
François Mitterrand  
le 13 juillet et  
l'installation  
des services administratifs  
en septembre dernier,  
le processus de  
restructuration globale  
du centre bourg s'est  
poursuivi cet automne.  
Il a ainsi permis, comme  
il avait été indiqué, de  
prendre possession des  
locaux rénovés  
de l'ancienne mairie,  
ce 15 décembre.*

En pénétrant par la rue de Plouescat dans ce bâtiment, l'ancienne partie "accueil" est donc aujourd'hui occupée par l'office de tourisme qui trouve là une exposition et une surface en plus grande cohérence avec la volonté de développement exprimée.

Parallèlement les lieux où se trouvaient précédemment les bureaux des services "social" et "urbanisme" ainsi que le cadastre accueillent un écomusée qui permettra tant à la population clédéroise qu'aux touristes d'avoir un accès permanent à la mémoire de Cléder. On y trouvera en effet des articles de presse, des cartes postales, des ouvrages sur la commune, des éléments d'expositions et de jumelages. Une salle sera, par ailleurs, plus spécifiquement réservée au peintre Armand Prunier.

Dans l'Espace Glenmor, constitué essentiellement de la partie du bâtiment rénovée à la fin des années soixante-dix, auquel on accède par le porche de la rue de Kermargar, à l'étage, deux salles de réunions, celles de l'ancien conseil et des commissions, seront mises à disposition des associations, allégeant d'autant les réservations de salles de la maison des associations "Yves Guillou". Les anciens bureaux d'adjoints au maire et de directrice des services pourront accueillir diverses permanences. Le rez-de-chaussée de cette partie sera aménagé, pour la rentrée 2007, afin d'y installer un atelier de peinture.

Enfin les anciens locaux de l'office de tourisme seront destinés au poste de police municipale qui sera ainsi dans un positionnement sur la place centrale bien plus adapté à sa mission que celui qu'il avait précédemment au fond du patio de l'ancienne mairie.

# Espace Glenmor, Police municipale

# restructuration

# centre bourg

L'ensemble des travaux nécessaires à ces réaménagements auront été effectués en régie, par l'équipe "bâtiments" des services techniques municipaux, limitant d'autant la dépense. Ainsi avec quasiment la seule enveloppe budgétaire consacrée à la nouvelle mairie (469 013 €), c'est tout un ensemble qui a pu être traité, sans connaître de dérapage du type de celui que l'on a pu voir dans la seule rénovation d'une mairie voisine (633 333 € soit + 40% par rapport au chiffre initial à 438 000 € et ce avant tout avenant...).

Au final, l'enjeu dépassait donc, bien que certains aient feint de l'ignorer, le seul dossier de la nouvelle mairie et permet d'aboutir à une véritable restructuration de notre centre-bourg en accroissant encore davantage la dynamique enclenchée à partir de la mise en place du plan de circulation, de l'installation de la nouvelle poste et de la construction des logements sociaux de la rue Pierre Mendès France. ■



# Poursuivre de logement



*Les chiffres du recensement 2005 ont montré, pour la première fois depuis la Libération, une nette progression de la population clédéroise (+147) par rapport à 1999 et ce en dépit d'un solde naturel (naissances/décès) toujours négatif (-85).*

Cette progression n'a donc été possible que grâce à un effort soutenu de la part de la municipalité, tant du point de vue des lotissements communaux que du logement social. Cet effort a parallèlement généré une progression sensible des recettes liées à la taxe d'habitation (près de 25% depuis 2000) et ce, à prélèvement constant sur les redevables.

Pour autant, la demande de logements sociaux demeure très importante (plus de cinquante dossiers en attente) et cela justifie donc pleinement la poursuite de l'effort en la matière.

Dans ce cadre, la réflexion engagée par la municipalité, permet, grâce au désenclavement obtenu par l'élargissement de la voie à l'angle de la mairie et de la maison des associations, d'envisager une extension de 200-250 m<sup>2</sup> de ce bâtiment sur la parcelle n° 269 (1620 m<sup>2</sup>) afin d'y adjoindre des locaux relevant du centre de loisirs, le fonds de la parcelle n° 61 (2855 m<sup>2</sup>) pouvant accueillir par ailleurs 10 logements sociaux, le tout étant agrémenté d'espaces verts.

Cette réflexion devra également tenir compte du fait que les terrains à l'Est du cimetière ont fait l'objet d'un compromis de vente entre particuliers pour la réalisation de logements locatifs privés, la commune souhaitant acquérir à titre gracieux une bande d'une dizaine de mètres le long du mur du cimetière pour créer une circulation piétonne avec la rue de Mestiuall dont de l'urbanisation rapide impliquera également des décisions.

La desserte de la rue de Mestiuall pourrait ainsi être améliorée par l'acquisition et la démolition de la petite construction à l'angle de la rue de l'Armorique et de la rue de Mestiuall ainsi que par le déplacement du transformateur EDF. Des contacts ont là aussi été pris avec les propriétaires et le syndicat d'électrification.

# l'effort social

## Des logements sociaux pour personnes âgées isolées et personnes handicapées.

Dès lors, si l'unanimité avait effectivement été requise pour la vente d'un terrain à une personne privée, il n'en va bien évidemment pas de même lorsqu'il s'agit d'une politique publique de logements sociaux, destinés, en priorité, aux personnes âgées isolées à revenus modestes et aux personnes handicapées, et donc impérativement situés au centre-bourg.

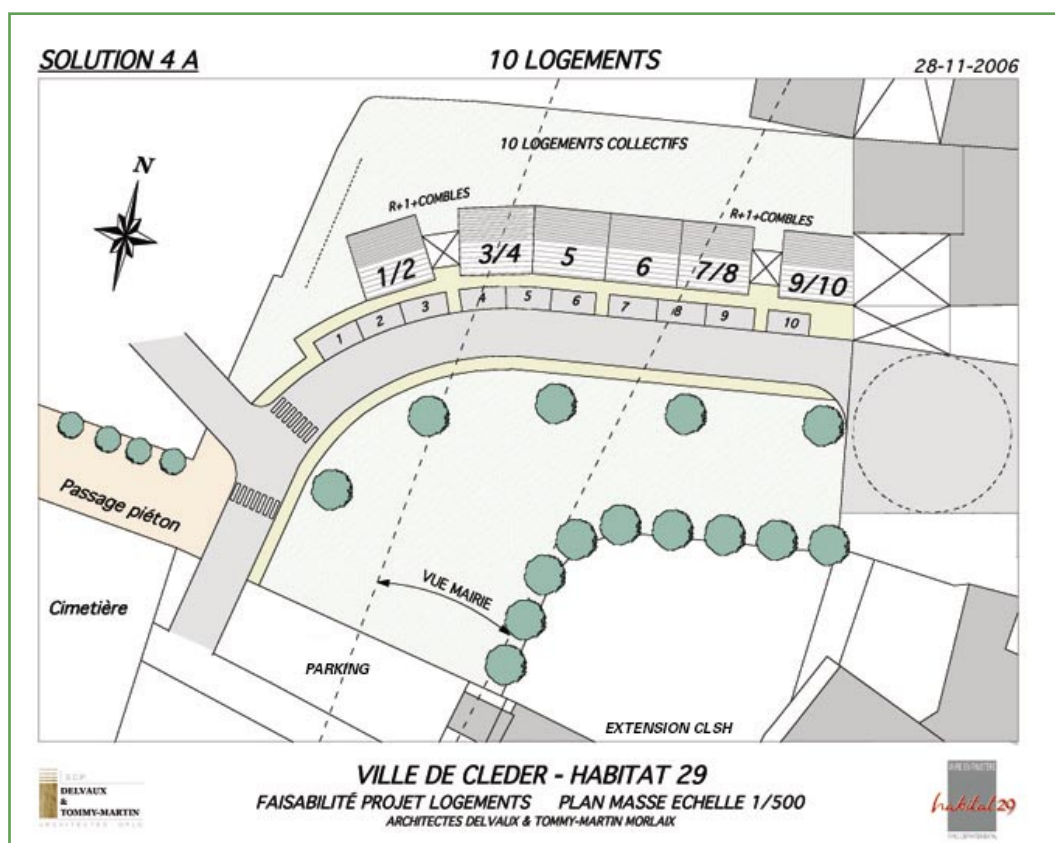
Cette orientation a d'ailleurs été validée à l'unanimité par le SIVU-PLH du Haut Léon, lors de son conseil du 27 octobre 2006.

Elle avait d'ailleurs déjà été envisagée en 1984 lors de deux conseils municipaux (13 janvier et 30 novembre).

L'ensemble de ces aménagements ne bloquera pas davantage d'autres évolutions possibles en terme de bâtiment public, dès lors que la parcelle 269 à une superficie totale de 1620 m<sup>2</sup>.

On peut d'ailleurs regretter que la même prospective n'ait prévalu lorsque fut vendu sur la place centrale, un bâtiment public à un groupe privé d'assurances ayant un de ses employés au conseil mais aujourd'hui fermé la moitié du temps et bloquant néanmoins tout aménagement d'ensemble sur ce secteur...

Dans le courant de l'année 2007, la réflexion devra également être poursuivie pour définir le type de locaux à construire, attenant à la maison des associations, afin que les enfants fréquentant le CLSH puisse être accueillis en dehors du cadre scolaire et que l'utilisation des salles, en liaison avec celles de l'Espace Glenmor, puisse être optimisée. ■



# Un avant goût de



# Un match de gala SC Albi contre

Cléder  
Dimanche  
18 mars 2007  
16h00

*A l'initiative du  
Rugby Club Clédérois (RCC),  
et avec le soutien de la  
municipalité, de la SEM Cléder  
et du Comité Départemental 29  
de Rugby, notre commune aura  
le plaisir d'accueillir  
le dimanche 18 mars prochain  
à 16 heures,  
un match de gala de rugby,  
Stade Français contre SC Albi.*

Notre commune affirme une nouvelle fois sa volonté de présenter le meilleur dans le domaine sportif, comme elle l'a fait dans le domaine culturel en faisant venir les plus grands dessinateurs de presse nationaux de Brétécher à Pétillon (auteur de "L'enquête corse"), les plus grands artistes celtiques (de l'hommage à Glenmor à Gilles Servat), sans négliger les créations (de "la symphonie celtique" de Didier Squiban à "la terre des prêtres" mise en scène par Yves Moreau).

De même, après avoir accueilli au stade-vélodrome "Yves Berthevas", l'élite du football français avec EA Guingamp à l'époque en D1 en 2000 et européen avec les Bohémians de Prague en 2002, après avoir reçu sur notre vélodrome, quelques semaines avant les jeux olympiques de Sydney, les pistards les plus titrés au niveau mondial et olympique que sont notamment Florian Rousseau et Laurent Gané, Cléder s'apprête à découvrir deux équipes de l'élite du rugby français le Stade Français qui caracole en tête du championnat depuis le début de la saison et le SC Albi qui s'accroche courageusement à cette élite qu'il a rejoint en début de saison.

# coupe du monde



## de rugby “Top 14” Stade Français.

Les albigeois ne sont plus des inconnus à Cléder. Déjà en 2004 nous avons eu le plaisir de les accueillir, pendant quelques jours, dans le cadre d'un stage de préparation estivale au village-vacances de Roguennic. A l'issue de ce stage, un match opposant le SC Albi, à l'époque en Pro B, au RC St Nazaire, équipe de Fédérale 1 avait été suivi par près d'un millier de spectateurs. Il faut croire que ce stage leur a réussi, car en fin de saison ils se qualifiaient pour les barrages et obtenaient leur accession au Top 14. Ils eurent aussi le bon goût d'admettre que le bon air de notre Bretagne tonique avait encore porté ses fruits, au point donc de revenir cette année pendant une semaine durant la trêve hivernale, pour recharger les accus avant le sprint final du maintien.

Parallèlement les dirigeants du SC Albi avaient eu la gentillesse d'inviter notre équipe le Rugby Club Clédérois à venir disputer en février dernier un match en ouverture de la Pro D2 contre leurs "vieux souliers". Nos joueurs en gardent un souvenir ému, n'atteignant leur véritable vitesse de croisière que lors de la troisième mi-temps...!

Leur seront donc opposés le 18 mars prochain, l'équipe du Stade Français. Cette équipe n'est pas seulement un calendrier à offrir en cette fin d'années à des dames reconnaissantes. Conduit depuis plusieurs saisons par l'ancien international Fabien Galthié, c'est aussi un des palmarès les plus étoffés du rugby français, ces dix dernières années : champion de France 1998, 2000, 2003, 2004, vainqueur de la coupe de France 1999, finaliste de la coupe d'Europe, ils jouent toujours cette saison sur plusieurs tableaux tant au niveau national qu'europpéen.

A quelques mois de la Coupe du Monde de rugby qui doit se dérouler en France en septembre 2007, nul doute que ce match de gala attirera tous les amoureux du ballon ovale et toutes celles et tous ceux qui auront envie de découvrir "ce sport de voyous joué par des gentlemen" autrement qu'à travers la petite lucarne.

En ouverture à 14h, le rugby Club Clédérois sera opposé à une sélection départementale. ■

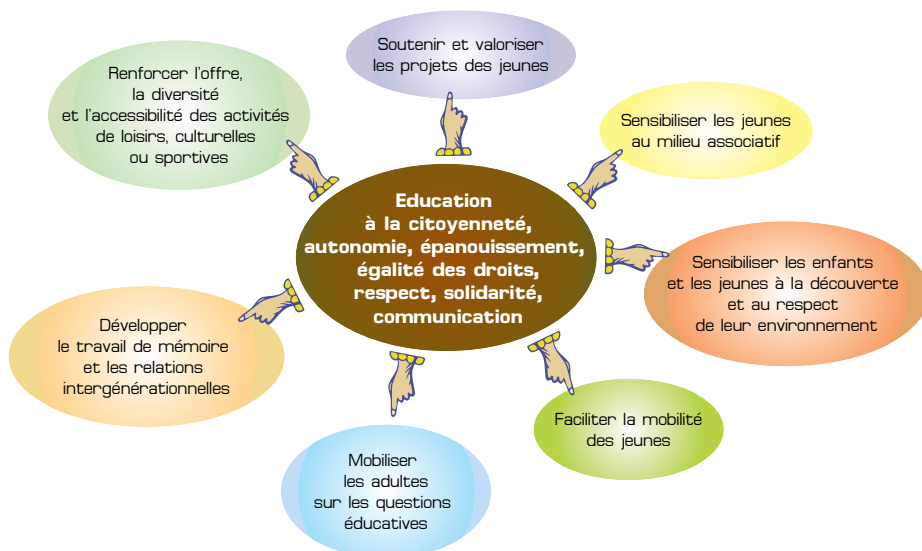
# Accompagner les enfants sur notre commune : le *Projet Educatif*

*Dans le cadre du développement des contrats enfance et temps libre, une commission enfance/jeunesse composée de représentants de la municipalité et d'associations intervenant sur le secteur, des directeurs d'écoles, de partenaires institutionnels (Inspection académique, Direction départementale de la jeunesse et des sports, Caisse d'allocations familiales) et devant se réunir au moins une fois par an, a été constituée en novembre 2005.*

Cette commission a tout d'abord élaboré un questionnaire très largement diffusé et auquel 264 clédéroises et clédérois ont répondu pour le mois de février 2006. L'analyse des réponses a permis d'établir un diagnostic et de déterminer un certain nombre d'orientations que ce soit, notamment, en terme de loisirs des jeunes (tickets loisirs) ou de CLSH (création d'un poste de directrice, construction de locaux adaptés). Ces orientations s'inscrivent dans le cadre d'un projet éducatif local (PEL) qui a été validé par la commission enfance/jeunesse en avril 2006.

Le PEL est en effet un dispositif qui s'efforce de coordonner toutes les initiatives auxquelles participent les enfants et les jeunes sur un territoire. Le PEL a pour principe fondamental de les accompagner dans leur démarche et de les rendre acteurs de la vie locale. Il fédère et peut soutenir financièrement les actions de la municipalité, des écoles, des associations, qui ont un intérêt éducatif auprès des enfants et des jeunes.

Le PEL est aussi porteur de valeurs qui participe de la volonté de recréer du lien social afin d'éviter les méfaits d'un individualisme forcené et d'oppositions exacerbées. L'éducation apparaît alors comme la véritable réponse aux dérives que la seule répression ne saurait traiter à long terme.



# et les jeunes

## Local (PEL)

A partir de là, un comité de pilotage, présidée par M<sup>me</sup> Anne Cormier, conseillère municipale déléguée et composée de 14 personnes issues de la commission enfance/jeunesse, assure le suivi de l'exécution du PEL et s'efforce d'accompagner les différents acteurs dans leur réflexion et la mise en place de leurs projets. Il valide également ceux-ci afin de leur permettre d'accéder à des financements spécifiques, en provenance de la DDJS et de la commune.

Sur ces bases, les deux premiers projets ont pu être validés en octobre 2006 par le groupe de pilotage.

Ainsi la semaine du jeu de société s'est déroulée du 13 au 19 novembre. Les jeux de société, à la valeur éducative fondée sur l'échange avec l'autre, ont été mis à disposition dans les écoles et le centre de loisirs. La manifestation s'est achevée durant le week-end des 18 et 19 novembre, à la Maison des Associations, où les petits comme les plus grands ont partagé le plaisir de jouer ensemble en dépassant les clivages générationnels et sociaux.

Pour la fin de cette année, une expression théâtrale pour les enfants fréquentant le CLSH participera également de la même démarche. ■





# 1957 / 1967 - L du marché a

*La réorganisation du marché de légumes a intensément mobilisé l'ensemble du Léon de mars 1957 à juin 1967, de la première manifestation des producteurs contre une mévente de choux-fleur à l'obligation faite aux producteurs indépendants (SOCOPRIM, société de commercialisation des primeuristes) de respecter la discipline de commercialisation mise en place par la SICA (société d'intérêt collectif agricole).*

A la fin des années 1950 apparaît une nouvelle génération de paysans dans le Léon qui conduit à la création du "comité breton de l'artichaut" en décembre 1958 pour faire face à l'humiliation souvent ressentie face aux négociants. Parmi ces jeunes paysans figurent, notamment, Alexis Gourvennec qui devient administrateur de la FNSEA et Jean Lallouët qui prend la tête du comité de l'artichaut.

Jusqu'alors les principaux lieux de vente de légumes (appelés "marchés") étaient Saint-Pol de Léon, Cléder et Plouescat. Il y avait aussi les dépôts, presque tous propriétés d'expéditeurs, et les coopératives qui comptaient également plusieurs dépôts de légumes. Mais les conflits entre producteurs et négociants devenaient de plus en plus fréquents.

Dès la fin de l'année 1958, la réorganisation des marchés de légumes est à l'ordre du jour du conseil municipal de Cléder. Le maire, Yves Berthevas, prend en compte l'importance de cette réorganisation dans une région à l'époque quasi-exclusivement maraîchère.

## **La bataille de l'artichaut et le "marché libre"**

En juillet 1959, alors que la bataille de l'artichaut fait rage, le président des exploitants agricoles de Cléder, François Méar de Kerjean, exige le pesage obligatoire de l'artichaut mis en vente pour accroître la transparence du négoce. Le conseil municipal demande alors un devis qui lie le déplacement de la bascule à la construction d'un local destiné à devenir le "bureau permanent du marché" avec secrétariat, téléphone et tableau d'affichage des cours. Le maire justifie toutes ces décisions par le fait que la vie des communes de la

région léonarde est conditionnée par la production légumière et par son écoulement.

Alors que la mobilisation des producteurs reste massive et que les manifestations sont fréquentes, l'évêché du Léon accepte de céder un terrain au bourg de Cléder pour permettre la construction du local (devenu aujourd'hui le poste de police municipal).

Lors d'un conseil municipal extraordinaire, le 1<sup>er</sup> juin 1960, René Guéguen de Kérider affirme néanmoins la nécessité de garder des dépôts de légumes indépendants. Ils permettent d'absorber la production des petites fermes éloignées du bourg et donc du marché officiel. Le maire précise à cette occasion qu'il est totalement impossible alors de supprimer les dépôts de la région côtière que sont Kerfissien, Theven-Kerbrat et Bougourouan.

Dans cette même optique, une centaine de membres d'un "comité de défense de la petite exploitation" manifeste d'ailleurs à St-Pol le 11 juin, leur désaccord avec les orientations prises car ils ne veulent pas "payer pour la surproduction des autres" et que "les petits payent pour les gros".

Parallèlement Jean Louis Lallouët, président du comité de l'artichaut, organise une vente directe à Paris, rencontrant un excellent accueil des consommateurs parisiens. Le comité se heurte alors aux négociants qui, manipulant leurs ouvriers emballleurs, obtiennent l'expulsion du comité des locaux appartenant à la mairie de St-Pol. Le comité envisage alors un changement d'orientation en appelant à une solidarité ouvriers - paysans, mais cela provoque une rupture entre Alexis Gourvennec et Jean Lallouët qui démissionne

# a nouvelle organisation ux légumes à Cléder

de la présidence du comité de l'artichaut, car il est tout aussi favorable au système du cadran qu'attaché à la défense des petits paysans.

## La création de la SICA

Le 20 janvier 1961, après de multiples réunions, négociations et malgré de nombreuses contestations, les statuts de la SICA sont présentés en assemblée générale et des administrateurs sont élus dans chacun des dix cantons légumiers, François Méar de Cléder et Jean Moal de Plouvorn représentant celui de Plouzévédé, Alexis Gourvennec en devenant le président. La nouvelle organisation du marché est fondée sur le principe que "la vente de toute marchandise est publique".

Une grave crise survient encore en juin 1961. Les administrateurs de la SICA sont ulcérés que les pouvoirs publics ne reconnaissent pas cette nouvelle organisation de marché et décident de la prise de la sous-préfecture de Morlaix, symbole local de l'État. Alexis Gourvennec et Marcel Léon sont arrêtés et inculpés. Ils seront relaxés à l'issue de leur procès, le 22 juin, à l'issue d'une forte mobilisation et de nombreuses pressions.

Au conseil municipal de décembre 1961, le maire donne lecture de deux lettres, d'une part, celle du président de la SICA et de François Méar qui demandent au conseil municipal de confier à la SICA les futures installations de gestion du marché comme cela s'est fait à Saint-Pol de Léon et Plouescat, d'autre part celle de Louis Mesguen, de Coz Milin, vice-président du syndicat des primeuristes (SYPA), qui demande le maintien du "marché libre", c'est-à-dire la possibilité de continuer à traiter indépendamment de la SICA.

A l'issue du vote, la gestion de la salle et du cadran est confiée à la SICA, mais le maire précise que la place du marché reste ouverte à tous les producteurs et acheteurs : le marché libre pourra donc continuer à y fonctionner, une corde séparant symboliquement les deux marchés.

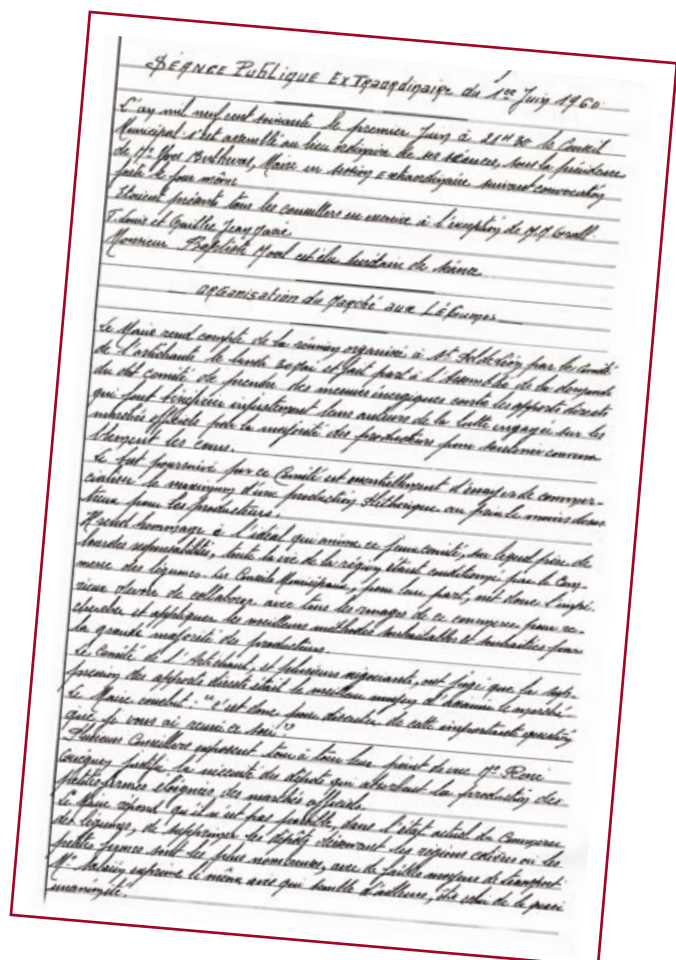
Une convention est enfin signée en avril 1962 entre la municipalité de Cléder et la SICA qui

stipule que la commune consent à la SICA un bail gratuit de 9 ans en ce qui concerne le local municipal dont elle reste néanmoins propriétaire. La SICA prend pour sa part à sa charge les frais liés au cadran électrique. Le chef de vente sera, quant à lui, employé par la SICA.

Les deux marchés vont toutefois continuer à coexister sur la place du bourg durant plusieurs années, laissant libre choix aux producteurs jusqu'en 1967, date à laquelle les règles de discipline concernant la réorganisation des marchés vont être admises par la SOCOPRIM.

Aujourd'hui, près d'un demi siècle s'étant écoulé, d'autres enjeux sont apparus et des réponses nouvelles doivent être apportées dans la lignée des mesures agri-environnementales dont les agriculteurs clédérois ont pu bénéficier de 1999 à 2004. ■

Sources :  
Archives municipales  
Fanch Elegoët,  
Révoltes paysannes  
en Bretagne,  
éditions du Léon 1984.  
Gilles Luneau,  
La forteresse agricole,  
éditions Fayard 2004.



## Incohérence

Il est parfois difficile de suivre l'opposition municipale.

Ainsi concernant leur hostilité au projet de logements locatifs sur une des parcelles située au nord de la maison des associations, peut-on leur rappeler ce que disaient leurs amis quand en 1984, ils étaient en responsabilités.

Relisons donc **le compte rendu du conseil municipal du 30/11/1984** :

"M Yves Simon, adjoint à l'urbanisme, fait état de l'étude qui se poursuit avec la SAFI pour l'établissement d'un **projet cohérent** d'aménagement de l'environnement du presbytère. La dernière esquisse mise sur pied prévoit l'aménagement en rez-de-chaussée de l'actuel presbytère, d'une salle de réunion paroissiale. Les deux étages seraient aménagés en logements locatifs. **D'autres logements locatifs pourraient également être construits au nord du presbytère actuel où serait érigé un nouveau presbytère...**"

**Pourquoi alors ce qui était "cohérent" à l'époque devrait aujourd'hui en rester à l'état de "réserve communale" ?**

**Par ailleurs pourquoi le même conseiller d'opposition vote-il différemment** lorsqu'il siège au conseil municipal où il vote contre, tandis que lorsqu'il siège au SIVU- PLH en tant que délégué de l'opposition il vote pour : comprenne qui pourra.. !

Enfin pourquoi vouloir une nouvelle fois, comme en 2003 lors du débat sur la nouvelle implantation de la poste qui aurait, si l'on avait suivi l'opposition municipale, empêcher l'installation d'un commerce sur la

# Majorité

pace Charles de Gaulle, faire obstacle à une acquisition par des investisseurs d'une parcelle où seront également construits des logements locatifs privés. **Pourquoi vouloir engager des fonds publics dès lors que des fonds privés se présentent.** Ou doit-on faire comme la communauté de communes qui participant de la spéculation immobilière, achète un terrain de 4319 m<sup>2</sup> à 50 € soit 25% de plus que le prix fixé par les domaines (coût supplémentaire pour le contribuable 43190 €)..

Quant au projet d'extension de la maison des associations qui ne fut effectivement pas retenu par la population lors des élections de 1995, faut-il rappeler qu'en 1994 les estimations variaient déjà, pour la seule construction (hors aménagements intérieurs, acoustique, mobilier, VRD) entre 3,3 MF et 3,9 MF ce qui, en monnaie constante, correspond aujourd'hui à une fourchette entre 630 000 et 750 000 €. **Là encore ne vaut-il pas mieux optimiser les surfaces existantes, comme cela vient de se faire avec l'office de tourisme, l'écomusée, l'espace Glenmor, en limitant la dépense publique pour ne pas accroître l'impôt, surtout lorsque la CCBK spolie encore davantage les communes, en supprimant les compléments de fonds de concours. Et puis en matière de fonctionnement, qui paiera les cachets des artistes si l'on veut éviter que la salle de spectacles reste vide.**

**Autant de questions qui mériteraient plus de réponses argumentées que les sempiternelles invectives.**

## L'arrogance et les mensonges de la majorite municipale seraient-ils vertueux sur Cléder ?

**"Unis pour Cléder" souhaite que sa position soit clairement entendue sur la destination future des terrains situés derrière la maison des associations "Yves Guillou".**

**"Unis Pour Cléder" est bien évidemment favorable à la création de logements sociaux sur la commune,** mais sur un autre emplacement. Une fois de plus M. le maire apporte une interprétation mensongère à notre position qui ne s'oppose nullement à la création de logements sociaux pour personnes âgées, bien au contraire. Nous demandons seulement que **les terrains situés derrière la maison "Yves Guillou" restent réserve communale.**

Il est trop facile de manipuler et de gesticuler pour revenir sur une décision pour laquelle il s'était fermement engagé lors du conseil municipal du 9 décembre 2002, à savoir la non vente des terrains situés derrière la Maison "Yves Guillou".

Prendre une décision qui engagerait la commune pour des décennies à un peu plus d'un an des prochaines échéances municipales, et cela après une discussion de 5 minutes au conseil municipal, constituerait un nouveau coup de force faisant injure à la démocratie. Nous ne pouvons cautionner un tel projet qui marque le manque de responsabilité de la majorité municipale en occultant le développement harmonieux du centre bourg de Cléder.

Comme le maire à l'intention d'acheter à un particulier (entre autre conseiller municipal), une bande de 10 mètres de largeur sur toute la longueur de la partie Nord du cimetière,

# Opposition

**nous lui proposons d'élargir cette bande afin de réserver un emplacement pour la construction des logements sociaux envisagés.**

Le temps n'est pas encore venu mais nous n'avons pas l'intention de consulter le maire de Cléder, de lui soumettre ou de lui justifier nos propositions de projets pour l'avenir de notre commune. "Unis pour Cléder" a toujours souhaité que ces terrains soient réservés, afin de garantir les possibilités d'extension de la Maison des Associations "Yves Guillou" sur la dernière réserve foncière propriété de la commune et nous nous y attacherons. Depuis 1995, le projet d'agrandissement de la "Maison Yves Guillou" a toujours été un objectif de l'opposition municipale, alors tous les arguments du maire sont bons pour dénigrer, salir ou dénaturer un projet qui devrait intéresser toute la population de Cléder, mais qui n'a pas son aval et pour cause, un projet de l'opposition ne peut être que rejeté.

Evidemment il sera toujours facile au maire de railler ce texte, puisqu'il en sera destinataire, mais cela ne nous impressionne pas le moins du monde, nous avons l'habitude de ses méthodes qui relèvent d'un autre temps. Le ton outrancier et sectaire de certains communiqués permettent à la population d'apprécier l'agressivité et la crispation contenues dans l'expression de la majorité municipale.

**Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2007, une année qui vous apporte la santé, de nombreuses joies, l'espérance dans la liberté, un bel épanouissement familial et professionnel. BLOAVEZ MAD à tous.**

**Les conseillers municipaux de  
"UNIS POUR CLÉDER"**



# 2007

22 avril / 6 mai :

## Elections présidentielles

10 et 17 juin :

## Elections législatives

# VOTER

### **Voter est un droit et un devoir civique.**

La première démarche pour pouvoir voter est de s'inscrire sur la liste électorale.

Désormais, les jeunes sont inscrits d'office à leur majorité. Toutefois, il est conseillé de vérifier son inscription en mairie.

Pour tous les autres, l'inscription implique deux conditions cumulatives: il faut avoir la qualité d'électeur et avoir un lien avec la commune.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs, des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

L'exercice du droit de vote est subordonné à la qualité de Français, sous réserve des dispositions permettant aux étrangers ressortissants des états membres de l'Union Européenne de participer aux élections européennes et aux élections municipales.

Pour s'inscrire, pièces à fournir :

- pièce d'identité.
- justificatif récent de domicile.

Les personnes qui ont changé d'adresse mais habitent toujours la commune sont invitées à le signaler, car cela peut entraîner un changement de bureau de vote.

**Les inscriptions sont recevables en mairie tout au long de l'année jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre, mais ne prennent effet qu'au 1<sup>er</sup> mars de l'année qui suit.**

**Vous avez donc jusqu'au samedi 30 décembre, 12 heures pour faire la démarche.**

**Dans le cadre de la refonte générale, tous les électeurs recevront une nouvelle carte électorale par la poste au mois de mars 2007.**

Pour les personnes ne pouvant se déplacer le jour du scrutin, il est possible de voter par procuration.

C'est la personne qui demande procuration qui doit se présenter à la gendarmerie (ou appeler en cas d'empêchement) avec sa pièce d'identité, un justificatif de domicile, sa carte d'électeur et les mêmes pièces concernant la personne qui doit voter à sa place, et qui doit, bien sûr être inscrite sur la même commune.

### **ATTENTION**

**Le bureau n° 2 (secteur du bourg) change de lieu d'implantation : il sera désormais situé à la mairie (salle du conseil et des cérémonies), le bureau 1 (secteur côtier) demeure à la maison des associations de même que le bureau n° 3 (secteur du Gouré) à l'école Per Jakez Hélias.**

